

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018**

### **Transfert de l'ex R N 88 (de Taulhac aux Baraques) au Conseil Départemental**

Suite à la mise en service du contournement du Puy-en-Velay en juillet 2018, la partie de la route nationale, entre Taulhac et les Baraques, devait être rétrocédée aux communes du Puy-en-Velay et de Cussac-sur-Loire.

Après différents échanges entre les services du Conseil Départemental et la ville du Puy-en-Velay, il a été proposé un nouveau schéma qui transfère cette partie de route aux services du Département.

L'entretien et le déneigement de cette portion de route seront donc de la responsabilité du Département.

Le Conseil Municipal valide ce transfert.

### **Convention de prestation de services avec l'Agglomération pour la crèche « Les P'tits Pas »**

La communauté d'Agglomération a prévu de confier par convention aux communes concernées les interventions relevant de l'entretien et de la maintenance d'équipements ou de bâtiments, en particulier dans lesquels s'exerce un service de compétence communautaire.

Les interventions de la commune ont pour objet la maintenance et le remplacement à l'identique.

Le 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé une convention type et ses annexes qui précisent les modalités d'intervention et de facturation des prestations de la commune.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de cette convention.

### **Délégation de signatures donnée à l'Agglomération du Puy-en-Velay pour certains courriers relatifs aux autorisations d'urbanisme**

Une convention signée le 8 avril 2015 donnait délégation de signatures aux responsables du service instructeur de l'Agglomération et concernait uniquement les courriers de demande de pièces complémentaires ainsi que les courriers de notification et de prolongation de délai.

Suite à des changements dans le personnel communautaire, il convient de donner délégation de signature aux nouveaux personnels.

Le Conseil Municipal valide ces changements de délégation de signature et autorise le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

### **Décisions du Maire**

Le droit de préemption n'a pas été exercé lors de la vente des biens suivants :

- Section AC numéro 165, situé 16 rue de la Pinède
- Section AH 143, 144, 63 situé 2 rue des Aubépins
- Section AI 39, situé 1 chemin du Mancou

### **Travaux**

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la Mairie, subventionné à 50%, la nouvelle chaudière et le chauffe-eau sont en place. Pour les fenêtres (rénovation) et les portes (changement), les travaux commenceront début juillet ainsi que l'isolation de la toiture et le changement de tuiles.

Les deux classes, CP et CE1, vont être repeintes. Dans les toilettes, de la faïence sera posée + peinture.

La création d'un WC et la réfection du WC existant sur la place Jean Moulin sont terminés.

### **Velay Sud**

L'Association de football compte 153 licenciés et a élu un nouveau Président, Christophe Brun, que le conseil municipal félicite.